



Entretien préalable au licenciement par un particulier employeur

Par littoral

bonjour,

dans le cadre d'un entretien préalable au licenciement par un particulier employeur, celui ci me signifie dans sa lrar qu'il se fera représenter, pour raison de santé, par son petit fils

moi même je ne peux ni me faire représenter ni me faire assister.

a t'il le droit de ne pas mener lui même l'entretien et si oui dans quelles conditions?

merci

Par florian15

Bonjour,

Votre employeur particulier évoque son état de santé pour être représenté par son petit fils lors de l'entretien préalable à votre licenciement.

Cette indisponibilité de l'employeur pour cette raison est prévue dans le cadre où son absence temporaire ne justifie pas la suspension du contrat ainsi que sa rémunération SAUF si elle perdure où il ne peut plus continuer à employer son salarié.

Si cela est le réellement le cas, ce motif sera invoqué par le petit fils de votre employeur pour justifier sa représentation et motiver la décision de mettre fin à vos fonctions.

Si cela n'est réellement pas le cas, combien même l'entretien se conforme à la procédure de licenciement à savoir, vous exposer les motifs de la décision envisagée et recueillir vos explications, cet entretien est susceptible être déclaré caduque dès lors que le petit fils de votre employeur peut aggraver les DIRES de son grand-père, se comporter autrement que lui lors de cet entretien, recueillir vos explications d'une toute autre oreille.

Par littoral

justement ce matin encore, l'employeur est présent, lucide, se déplace dans la maison comme d'habitude, ne prévoit ni hospitalisation ni autre.

il veut juste se faire représenter par un membre de sa famille aguerri au droit du travail.

et moi qui n'y connaît quasi rien, j'ai peur de me retrouver dans une situation inéquitable.

j'ai simplement demandé depuis plusieurs mois que soit régularisée ma situation (oral puis lrar), a savoir malgré un contrat de travail , de nombreuses heures ne sont ni déclarées ni rémunérées.

je n'ai pas pu obtenir de réponses a ce jour, sauf cette lrar de convocation a un entretien préalable, alors que je n'ai jamais eut en 1 ans aucune remarque sauf positives sur mon travail.

Par florian15

Re-,

Dès lors que votre employeur a évoqué une raison de santé pour se faire représenter par son petit fils alors que cela n'est pas le cas, vous pouvez lui adresser une LRAR gardant copie, disant ne pas comprendre ni admettre cette représentation par son petit fils aguerri au droit du travail (si vous êtes en mesure de le prouver) alors que vous n'avez jamais eu à faire avec lui, que son grand père votre employeur est lucide, debout, se promenant dans la maison comme à son accoutumé.

Dans cet entretien, écoutez bien pour le retenir ce qui vous est seulement reproché et répondez simplement à ces reproches protestant éventuellement.

Par la suite, vous pouvez saisir le Prudhomme.